

# Projet H 2018

## Manifestation Non Au Harcèlement (NAH) le 07/11/18 Règlement du défi affiche : "Harceler, n'est pas jouer"

### 1- Présentation générale

Le groupe de travail coordonnant le Projet H 2018, composé des 4 centres sociaux municipaux, de l'équipe de prévention de l'ADSEA 77, de l'Éducation Nationale circonscription de Meaux Villenoy, organise un défi affiche intitulé : "harceler, n'est pas jouer".

Toutes les réalisations, illustrant la thématique, seront exposées lors de la manifestation Non Au Harcèlement (NAH), organisée le 07/11/18.

### 2- Définition du défi affiche

Pour participer à ce défi, il faut créer **une affiche composée d'un visuel (dessin ou photo) + un slogan illustrant la thématique "harceler, n'est pas jouer"**.

### 3- Qui peut participer ?

Le défi est ouvert très largement :

- écoles maternelles ;
- écoles élémentaires ;
- collèges ;
- lycées ;
- accueils de loisirs ;
- structures jeunesse ;
- centres sociaux ;
- associations sportives et culturelles œuvrant auprès des enfants et adolescents ;
- toutes personnes, à titre individuel.

### 4- Modalités de participation

- retourner le formulaire d'inscription (en annexe), renseigné et signé, à l'adresse électronique suivante : [defiaffiche2018@gmail.com](mailto:defiaffiche2018@gmail.com)
- l'inscription au défi affiche se déroule sur la période entre 12/02/18 et le 12/10/18
- chaque participant peut déposer un maximum de 3 créations
- **chaque participant doit remettre sa création auprès d'un des organisateurs, à partir du 15/10/18 et jusqu'au 24/10/18 au plus tard.**

Pour les écoles maternelles et élémentaires, auprès de la coordinatrice de réseau Éducation Nationale.

Pour les collèges et lycées, auprès de l'équipe de prévention de l'ADSEA 77 ou du coordonnateur mission lutte

contre le décrochage scolaire.

Pour les accueils de loisirs, structures jeunesse, associations sportives et culturelles, personnes à titre individuel, auprès de l'un des 4 centres sociaux municipaux.

- Chaque création doit être identifiée (nom de la structure, nom de la personne référente, numéro de téléphone) ;
- les participants doivent remettre une affiche papier au format A3, ainsi qu'une version numérique à 300 DPI et 3543 pixels de large, **format PORTRAIT**.

### 5- Modalités de l'exposition

- l'exposition se tiendra le 07/11/18 (lieu à déterminer) ;
- tous les visiteurs seront invités à voter pour leur affiche coup de cœur ;
- pour se faire chaque œuvre sera identifiée par une gommette numérotée, des bulletins et une urne seront mis à disposition ;
- les 4 créations les plus plébiscitées, seront primées par une impression au format Decaux (abribus) et affichées dans la ville de Meaux au cours des semaines suivantes. A l'issue de cet affichage, un exemplaire sera offert aux créateurs de chaque affiche primée ;
- l'exposition sera mobile à travers diverses structures meldoises souhaitant l'accueillir (ex : centres sociaux, Hôtel de Ville, établissements scolaires,...) ;
- dans un but de valorisation, les affiches peuvent également être diffusées sur les pages Facebook des centres sociaux municipaux, de la Ville de Meaux et la page "French Blue Shirt Day Meaux" :

[www.facebook.com/frenchblueshirtdaymeaux](http://www.facebook.com/frenchblueshirtdaymeaux)

### 6- Droit à l'image

- pour les affiches contenant une photo, chaque participant s'engage à faire remplir l'autorisation de prise en photo (en annexe) à toutes les personnes, majeures et mineures apparaissant sur les clichés ;
- pour les mineurs, l'autorisation doit être remplie par le responsable légal ;
- charge à chaque participant et structure de conserver toutes les autorisations ;
- pour les affiches contenant un dessin, chaque participant s'engage à ce qu'il s'agisse d'une image libre de droit.

